

8° Antoine, mort jeune, peu de temps après son père ;  
 9° Marie, mariée à Étoile à Louis Fornet, sieur de Fontenille ;

1° Antoinette, religieuse de Sainte-Marie de Romans.

De ces dix enfants, deux seulement doivent appeler plus particulièrement notre attention : Louis, qui entra dans l'ordre de Saint-Ruf, et François, qui embrassa la carrière des armes, parce que le père de famille s'est attaché, avec un soin particulier, à tenir, pour chacun d'eux, un compte détaillé des dépenses nécessitées par l'éducation du premier, et par les frais d'équipement et d'entretien, à l'armée, du second. Ces comptes nous fournissent, en effet, des renseignements très précis, et d'un certain intérêt, sur le prix des choses les plus usuelles, au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, en même temps que nous retrouvons, dans ces simples états de dépenses, la trace des soucis et des sollicitudes paternelles, qui sont de tous les temps et de tous les pays.

Voici d'abord le tableau des charges imposées à un père de famille, par un fils se destinant à la vie monacale, dans l'ordre de Saint-Ruf :

*Mémoire des despences que j'ay faict pour mon fils Louys Fornet, religieux de l'Ordre de Saint-Ruf.*

Le 15 avril 1648, mond. fils a prins l'habit de religieux de Saint-Ruf et j'ay ballié pour son entrée à Monsieur de la Bastie, scindic du Chappitre de Saint-Ruf, la somme de deux cents livres, outre une douzaine de livres que j'ai ballié pour estrenes aux novices dud. Saint-Ruf, et aux domestiques de Monsieur l'abbé et général dud. Ordre,  
 cy . . . . . 212 livres.

— Depuis ledit jour, 15 avril, j'ay nourry mond. fils jusqu'au 25 avril 1649, qu'il a esté nourri par le Chappitre et je l'ai toujours habillé.

— Le 22 avril 1650, mond. fils est party de Valence pour aller à